

Voisins vigilants, sécurité défaillante ?

Depuis 2017, a été mis en place à Antony, comme dans 500 autres communes, une plateforme collaborative, appelée « Voisins vigilants », supposée recueillir des signalements de sécurité des habitants, hors urgence : tentative de vol, comportement suspect, dégradation... Ces signalements sont diffusés par SMS à la « communauté » des voisins inscrits et aux services de police (municipale et nationale). Fin 2018, près de 600 Antoniens étaient inscrits à Voisins vigilants. Alors, est-ce utile ?

D'un côté, l'entreprise qui gère la plateforme affiche une réduction des cambriolages de 20 à 40% selon les communes. Mais le commissariat d'Antony semble assez réticent vis-à-vis de ce dispositif qui a pu d'une part diffuser un appel urgent au 17 et de l'autre diffuser des fausses informations sur des délits imaginaires. D'ailleurs, l'an dernier, la plateforme a été invitée par le Ministère de l'intérieur à supprimer les signalements « sanitaires » (ex : présence de cadavres d'animaux dans les espaces verts) parce qu'ils encombraient la Police nationale de messages ne la concernant pas. S'agissant d'un dispositif de prévention, on pourrait imaginer que la Police municipale soit en prise directe sur ces signalements. Mais force est de constater que ce n'est pas systématiquement le cas. Ainsi, le fait qu'une porte soit laissée ouverte dans la clôture du domaine RATP près de Vasarely (juste en dessous d'une caméra de vidéosurveillance, mais c'est un autre débat...), laissant ainsi les voies ferrées libres d'accès à des enfants curieux (ou à des gens moins bien intentionnés...), a été signalée en juin dernier à trois reprises sans effet (voir photo).

Le 12 octobre 2018, le Maire reconnaissait n'avoir pas encore formalisé d'évaluation de l'efficacité de ce réseau. Un an après, où en sommes-nous ?

BE

Zone à Faibles Émissions : on passe du ridicule au grotesque !

Le mois dernier, nous soulignons les hésitations de Jean-Yves Sénant dans sa propre prise de décision sur la zone à faibles émissions. Le résultat de ces tergiversations est finalement paru le 16 septembre, nos lecteurs trouveront avec bonheur le texte sur notre site. Après trois mois de « tempête sous un crâne », voilà un arrêté qui a dû faire rire en sous-préfecture : pas moins de 21 visas de textes divers et de 17 considérants pour étayer l'interdiction de circuler aux véhicules polluants et aboutir à deux malheureux articles à portée normative (eux-mêmes mentionnant tout de même trois conditions suspensives) aussitôt suivis de trois articles établissant 16 cas différents de non-application et une annexe précisant la liste des rues exclues (sic). Pauvre Directeur général des services désigné comme seul chargé de l'exécution de l'application kafkaïenne d'un texte ubuesque !



Gabrielle GUILLAUME



Retrouvez-nous sur :
www.citoyensaantony.fr

Editorial : Titanic ou Costa Concordia ?

Est-ce la peur du processus ou celle du résultat ? Toujours est-il que l'exécutif municipal semble bégayer son sens politique dans nombre de dossiers : urbanisme, logement, éducation, jumelage, sécurité, commerces et environnement, sujets abordés ce mois-ci dans nos colonnes, dans tous ces domaines c'est le refus de la concertation, de la réalité, de la cohésion, de l'histoire, de l'action, de l'évaluation et même de la décision. Que se passe-t-il ? Sont-ce les adjoints non retenus dans la liste de l'an prochain qui délaissent déjà les dossiers ? Ou le pacha qui est sur un petit nuage de confiance absolue ? L'avenir le dira...



la rue Mounié (comme la rue Houdan à Sceaux ou la rue René-Roedel à Bourg-la-Reine) : vous n'aurez que la 1^{ère} question pour vous exprimer clairement, ensuite il vous faudra donner votre avis sur le niveau, la taille, les aménagements des trottoirs dont vous ne voulez plus ! C'est dire l'intérêt réel que porte Jean-Yves Sénant à l'avis de ses administrés !...

Mais comme pour l'enquête sur la ZFE, le vote multiple est possible : les réponses, pour être validées, nécessitent certes le renseignement d'une adresse électronique mais, aujourd'hui, qui n'a pas plusieurs e-mails (domicile, professionnel, mobile...) ? La porte ouverte à bien des abus...

Malgré toutes ces limites, nous vous invitons à participer nombreux à cette consultation avant le 11 octobre : <https://www.ville-antony.fr/rue-auguste-mounie>.

L'avenir de la rue Mounié est au bout de vos doigts

Vous savez (voir notre article dans Agora-58 d'août 2019 :

<http://www.citoyensaantony.fr/medias/files/agora-58-août-2019.pdf>) que le Maire souhaite avoir votre avis sur le réaménagement de la rue Mounié pour que chacun puisse « construire ensemble le centre-ville ».

La consultation qui est ouverte en ligne n'est pas dépourvue d'illogismes ni de pièges et peut sans doute, comme celle sur la ZFE, être détournée par des esprits malins.

Notons en effet que, pour le Maire, la co-construction du centre-ville est limitée à la rue Mounié. Le sort de la Place de la République (pardon, de la Place du Marché) a déjà été réglé en 4 questions il y a quelques mois. Et rien dans ce questionnaire sur les abords de la gare du RER, rien sur les trajets des bus, rien sur les évolutions des équipements participant au service public (par ex. création d'un accès à l'école élémentaire Sainte-Marie depuis la place du Marché ou bien nouvelle destination du centre de tri postal). Si vous avez des idées sur ces sujets, il faudra utiliser la seule question ouverte.

Auparavant, il vous faudra cocher une case à chaque question fermée, même si vous n'y trouvez pas votre bonheur. En effet, supposons que vous soyez pour la piétonisation intégrale de



Bruno EDOUARD

Antony : réserve pour les promoteurs immobiliers !

De tribune en tribune, le maire et sa majorité ne cessent de travestir la position de la minorité municipale de gauche sur la question de la densification urbaine et immobilière dans notre ville. Non, la gauche municipale, pour partie de ses composantes, n'est pas opposée à une densification maîtrisée en zone métropolitaine telle que prévue dans le Schéma directeur Ile-de-France initié par la gauche alors aux affaires de la Région. Cela d'autant qu'Antony dispose aujourd'hui encore d'importantes réserves foncières publiques (Zac Jean-Zay, Antonypôle, Cemagref...). Cette densification contribuerait à circonscrire l'étalement urbain qui sans cesse éloigne les populations des lieux de travail et d'activités, impose toujours plus de surcharge des réseaux de transport et de créations d'équipements publics et grignote les zones agricoles et les espaces naturels...

Les questions posées à Antony ne sont pas, essentiellement, celles posées par une possible atteinte au secteur pavillonnaire, certes de plus en plus mité par les opérations immobilières mais par la nature des constructions qui sont systématiquement encouragées par la mairie. Quelle réponse apportée, face à cette frénésie immobilière municipale, pour une nécessaire mixité sociale dans notre ville qui désormais en interdit l'accès aux familles des classes moyennes, voire moyennes supérieures, lorsque le coût d'acquisition des nouveaux logements atteint les 8000 euros le m² et plus de 1 600 euros le loyer mensuel ?! Quelles réponses apportées par ces constructeurs et quelles exigences municipales pour mettre en œuvre les technologies appropriées innovantes pour préserver la planète et baisser les coûts des charges des habitants ?



Jean-Marc FEUILLADE

Coordonnées de notre élu Citoyens à Antony :
feuillade@wanadoo.fr ou 06.78.03.35.37

Le bac à 2 vitesses

Comme tous les ans à l'automne, la municipalité récompense par une réception les meilleurs bacheliers antoniens, tous bacs confondus (mention très bien, bien). Les élèves invités ont droit à des discours, une clé USB, une carte cadeaux de 40 €, des médailles (pour les mentions très bien), 2 places de cinéma au Select, des petits fours et des boissons. Cette réception exclut de fait tous les élèves qui ont eu le bac sans mention ou la mention assez bien. Pourquoi ?

Pour les lycéens, la réussite au bac symbolise le passage dans l'âge de citoyen adulte et la possibilité d'accéder à l'Université. En restreignant la célébration communale à une supposée élite, l'exécutif municipal exclut les autres bacheliers, leur refuse ce rite de passage, les rejette et les stigmatise. Voilà la cohésion d'une classe d'âge rompue...

Quel dommage aussi que même les responsables des lycées antoniens, ni les associations de parents d'élèves ne soient conviés à cette cérémonie. L'entre-soi gouverne : le maire fait la bise aux filles, serre la main aux garçons, sans les co-éducateurs...

Tout semble fait pour gâcher la fête : en choisissant un mercredi en fin d'après-midi, le maire se rend-il compte qu'il empêche nombre de bacheliers antoniens, devenus étudiants dans des universités d'autres régions, d'assister au protocole ? Si c'est pour économiser quelques sous, c'est pitoyable : mieux vaudrait une fête plus cohésive et un buffet plus frugal. Décidément, si Paris est une fête, Antony est à la peine.



Anne RAMBAUT

Citoyens à Antony

Votre soutien financier à Agora est bienvenu.

Adressez vos dons à Citoyens à Antony,
28 Rue Céline - Antony

Histoire de famille

Dans son numéro de septembre, le BMO « Vivre à Antony », sous le titre « Histoire de famille », fait un rapide et succinct rappel des jumelages entre Antony et 11 villes étrangères dont trois ces derniers mois (Arménie, Liban, Portugal). Comme dans beaucoup de familles, l'histoire est parfois tourmentée... Ainsi, le jumelage entre Antony et la ville de Paghmam, en Afghanistan, signé en février 1985 par Patrick Devedjian avec le commandant Abdul Haq, chef du Hezb-i-Islamic, parti radical islamiste en lutte contre l'intervention soviétique puis contre les talibans est rayé de l'histoire antonienne ? Pourquoi le maire, sa municipalité, ne veulent-ils plus entendre parler de ce jumelage dont le protocole officiel est toujours exposé en bonne place dans les vitrines au premier étage de la mairie près du bureau du maire (voir la photo sur notre site). Comme jadis la célèbre Pravda, le BMO ferait disparaître ses anciens héros ?



Catherine CRESSOT



Dites-le avec des fleurs...

Pendant des années, la mairie a instauré l'omerta sur le projet d'aménagement de la ligne Massy-Valenton et la suppression du passage à niveau de la rue Mirabeau. Pour le maire, toujours aussi perspicace, les travaux ne se feraient jamais, l'Etat et la SNCF n'ayant pas le moindre sou pour cette réalisation... Alors que les travaux étaient imminents, le maire, son conseiller municipal aux nuisances environnementales, inspirés par la directrice de cabinet, ont brusquement décidé de changer de stratégie, face à la grogne et la colère des riverains. C'est désormais à chaque numéro du bulletin municipal qu'ils déclarent n'être pour rien dans cette affaire, et que seule la SNCF est coupable des lourds désagréments que vont subir les riverains pendant plusieurs années... Pourtant, il n'y a pas si longtemps, le maire affirmait que le projet Massy-Valenton était indispensable pour le développement du réseau des Trains à Grande Vitesse en absence de voies en site propre. Pour les riverains l'inquiétude est vive. Notamment pour les commerçants qui ont vu leur chiffre d'affaires décroître très sensiblement depuis la fermeture du passage à niveau, certains craignant de devoir baisser le rideau s'ils ne sont pas soutenus pour maintenir les accès de la clientèle et l'activité commerciale et sociale de ce quartier. Il ne se contenteront évidemment pas du panneau municipal installé à l'entrée de la rue Mirabeau à proximité du pont du RER... même si le maire « le dit avec des fleurs » !



Anne LOUSTALOT

CONTRE LA PRIVATISATION DES AEROPORTS PARISIENS

Rappel (voir notre article dans Agora-57 du mois de juin : <http://www.citoyensaantony.fr/medias/files/agora-57-juin-2019.pdf>) : pour faire connaître votre opposition à la privatisation des Aéroports de Paris, il est temps que vous soutenez la demande de référendum d'initiative partagée sur : https://www.referendum.interieur.gouv.fr/initiatives_encours.html.